



Le Rhône

JOURNAL D'INFORMATIONS ET D'ANNONCES PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

Prix d'abonnement	2 fois par semaine, le mardi et le vendredi	Fr. 5.— par an
	1 » » » » vendredi	» 2.60 » »
	Assurance-accidents (valable pour 2 personnes)	» 2.80 » »

Bulletin officiel : Fr. 4.—

PÉPINIÈRES

GAILLARD
FRÈRES - Saxon

Ab icôiers, pom-
miers, poir etc.
Grand choix en
hautes demi et
basses-tiges

Téléphone 62.303
dès 18 hres 62.361

Les abonnés au bénéfice de l'assurance sont assurés contre les accidents auprès de La Baloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.— en cas de décès, Fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente

Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal « Le Rhône », à Martigny. Téléphone 61.052. Chèques postaux II c 52. Tarif des annonces du mardi : le mm., Valais 15 ct., Suisse 18 ct., Etranger 20 ct. (la ligne a 36 mm. de large) - Réclames : Suisse 45 ct., Etranger 50 ct., le mm. (la ligne a 74 mm.)

Pour la couverture de la frontière

Formation d'une compagnie de volontaires

Dans sa séance de mardi, le Conseil fédéral a autorisé le Département militaire à former, d'abord à titre d'essais, une compagnie de couverture composée de volontaires de l'armée, ceci pour renforcer la couverture de la frontière, ainsi que pour garder et défendre les ouvrages fortifiés. Il s'agit tout d'abord de faire quelques expériences avant d'organiser définitivement la garde permanente des ouvrages qui seront élevés le long de la frontière. Dans le budget du Département militaire pour 1937, une somme de 2.5 millions de francs est prévue à cet effet, ce qui laisse supposer que le service de garde à la frontière prendra une certaine ampleur.

L'arrêté que vient de prendre le Conseil fédéral au sujet de la formation de cette compagnie de volontaires, prescrit que le service accompli dans la compagnie sera un service militaire. En conséquence, seront applicables à ce service et aux militaires de la compagnie, les lois et ordonnances militaires, ainsi que les prescriptions de service, sous réserve des dispositions exceptionnelles de l'arrêté en question. La compagnie aura un effectif de 201 hommes, à savoir un capitaine en qualité de commandant, 5 officiers subalternes, 15 sous-officiers et 180 appointés et soldats. Ces militaires seront recrutés principalement dans l'infanterie et le génie. La compagnie sera recrutée principalement parmi les militaires qui sont chômeurs ; la préférence sera donnée aux célibataires. La durée du service sera de six mois. Des volontaires pourront être exceptionnellement maintenus au service au delà de ce délai, si des motifs particuliers l'exigent. Les militaires ne pourront être licenciés prématurément sur leur demande que pour des motifs particuliers. Le commandant pourra licencier sans délai, notamment dans les cas de fautes de discipline, les volontaires qui ne présentent pas les aptitudes requises.

Il sera interdit aux volontaires de la compagnie de fonder n'importe quelle société de soldats. Les volontaires auront droit, après trois mois de service, d'un congé de huit jours avec solde. Le Département militaire, chargé de l'exécution de l'arrêté en question, est notamment autorisé à régler : le mode de recrutement et la formation des arrondissements de recrutement, le commandement et la subordination de la compagnie, les rapports entre le service dans la compagnie et le service d'instruction et le service actif, l'organisation du service, l'équipement de corps, l'équipement personnel, ainsi que les questions de promotion.

Un nouveau coup d'Etat du Reich !

L'ALLEMAGNE DENONCE UNE NOUVELLE
CLAUSE DU TRAITE DE VERSAILLES

Le chancelier Hitler vient de dénoncer les clauses du traité de Versailles relatives à l'internationalisation des fleuves. Cette décision a été communiquée aux gouvernements intéressés.

Cette nouvelle, pour qui connaît le pays des chiffons de papier, ne devrait étonner personne.

La guerre civile espagnole

Le bombardement de Madrid

Samedi matin, une escadrille de bombardement insurgée a lancé plusieurs bombes de grande puissance sur différents points de la ville. Il semble que les insurgés ont voulu s'attaquer surtout au quartier d'Atocha. On a pu constater une vingtaine d'explosions. Les premières informations indiquent sans précision une cinquantaine de morts et 200 blessés.

Une attaque repoussée

L'attention de l'Espagne se porte actuellement sur le front de la 7^{me} division qui opère au sud de Madrid, où a eu lieu une attaque générale des forces gouvernementales sur tout le front.

L'ennemi a été repoussé avec des pertes élevées.

L'offensive des insurgés

On communique que les insurgés continuent leur avance sur le front de Guadalajara, les troupes gouvernementales se retirent en direction de Alcala de Henares.

Par ailleurs, les forces gouvernementales qui se trouvaient dans la région de l'Escorial sont de plus en plus encerclées.

L'usine à gaz en feu

La gare du nord a été complètement bombardée et détruite. Un combat a eu lieu entre Ara Vaca et Puzuelo de Alarcón, au nord-ouest de Madrid. L'artillerie insurgée a mis l'adversaire en déroute et a détruit des chars d'assaut gouvernementaux.

Le matériel de guerre russe arrive à Barcelone

Deux nouveaux bateaux russes sont arrivés chargés de matériel de guerre pour les gouvernementaux.

Le baromètre économique

Le nombre total des faillites ouvertes qui comprend aussi les cas où, faute d'actifs, la clôture a immédiatement suivi l'ouverture, s'est élevé durant les 9 premiers mois de l'année, à 1197, contre 1071 pour la période correspondante de l'année 1935. Les faillites ordinaires furent au nombre de 766 pendant le même laps de temps, contre respectivement 701 et 715 en 1935 et 1934, et l'on compta 326 concordats homologués, contre 294 pendant les trois premiers trimestres de l'année dernière.

GRAND CONSEIL

Avant-propos. — Le manque de place nous ayant obligé de reporter à aujourd'hui la suite du compte rendu du Grand Conseil, nos lecteurs trouveront ci-après un résumé des trois dernières journées de la session, soit de jeudi, vendredi et samedi. Disons que cette semaine législative a été très calme. Jeudi et vendredi ont été marqués chacun d'une séance de relevée. La session s'est terminée samedi. Une session prorogée aura cependant lieu en décembre afin de liquider la question des routes alpestres et celle de la loi sur les remaniements parcellaires qu'on n'a pu aborder.

La séance de jeudi matin a été consacrée à la suite de l'examen du budget 1937.

Rapporteurs : MM. Bourdin et Michlig.
On liquida successivement les chapitres du Département de l'Instruction publique et du Département de Justice et Police, lesquels n'ont donné lieu à aucune remarque saillante.

Département militaire

Ce département a vu l'intervention de M. Clemenzo, député d'Ardon, qui a sollicité une augmentation du poste affecté comme subsé à la Société cantonale des Tireurs valaisans.

M. Clemenzo fit remarquer qu'on avait diminué régulièrement les subsides aux tireurs, ce qui aurait pour conséquence fatale de nous faire perdre d'ici peu la place honorable que nous avons acquise dans le domaine du tir vis-à-vis des autres cantons confédérés.

Le Valais, qui, il y a quelques années, était un des derniers de la Suisse, est parvenu après le Tir fédéral de Fribourg à conquérir la 10^{me} place.

L'interpellant souligna que lorsque la Société cantonale des tireurs valaisans ne comptait que 1000 membres, le canton lui versait 300 fr., et aujourd'hui qu'elle en compte 5000 on veut la réduire à 240 !

Toutes les sociétés de tir du canton ont beaucoup de difficultés pour faire face à leurs affaires ; elles n'ont pas de fortune personnelle. Chez nos voisins les Vaudois on porte régulièrement au budget 6000 francs pour les tireurs. Refusera-t-on 500 fr. en Valais, chiffre qui ne saurait influencer en l'occurrence l'équilibre budgétaire ?

Aussi l'intervention de M. Clemenzo rencontrera-t-elle l'assentiment de la majorité de l'assemblée. Elle fut appuyée par M. Pellissier qui fit ressortir le rôle du tir au point de vue éducatif et moral et de la défense du pays.

MM. Schnyder, président de la Commission, et Escher, chef du Département des Finances, tout en reconnaissant cependant la sympathie que méritait la requête de M. Clemenzo, déclarèrent ne pouvoir s'y rallier, voulant se confiner au régime strict des économies. Mais au vote, M. Clemenzo l'emporta par 37 voix contre 33.

Département des Travaux publics

M. Décaillot fit inscrire dans le tableau de classification des chemins mulétiers, celui dit de « Salvanelles Granges-Col du Jorat-Evionnaz » qu'on avait omis. M. Troillet reconnut la chose et promit de rectifier cette omission.

M. Bussien intervint ensuite pour demander la correction de la Porte du Scex, mais M. Troillet lui fit observer que si ce tronçon avait été laissé en suspens c'est par suite d'un conflit avec la commission des monuments historiques, laquelle ne veut pas qu'on touche à cette ancienne Porte.

Répliqua de M. Bussien qui paraît prêter un esprit arriéré à la commission des monuments historiques, à laquelle l'orateur demanda dans ces conditions de prendre la responsabilité des nombreux accidents ou risques d'accidents que la situation actuelle comporte. La remarque de M. Bussien ne peut laisser indifférent M. Lathion qui proteste en rappelant que toute la grande presse suisse s'était indignée lorsqu'on a parlé de supprimer la Porte du Scex.

M. Lathion espère qu'on pourra concilier ici les deux points de vue, savoir celui de respecter le folklore et d'assurer une circulation normale et conforme aux besoins actuels.

C'est ce qu'on tâchera de faire d'après ce que laisse sous-entendre M. Troillet, qui répond en lieu et place du chef du Département des Travaux publics.

Les routes alpestres

On sait que dans le programme fédéral pour l'amélioration des routes du réseau alpestre suisse figure en première tranche le projet d'amélioration des routes de la Furka et du Grand St-Bernard.

La Confédération participe aux frais de ces travaux pour 65 %, le solde étant à répartir entre le canton et les communes des régions traversées. On sait également que sur ce solde de 35 % restant, la loi sur les routes du 1^{er} février 1933 attribue les 7/10 à l'Etat du Valais et les 3/10 aux communes.

Mais voilà, c'est ici que la situation se complique. Les communes en question ne peuvent admettre qu'on leur impose une telle participation. C'est pourquoi l'on vit au Grand Conseil valaisan — chose peu courante — les représentants des communes du district de Conches et de celles d'Entremont faire bloc pour s'opposer au projet.

Ce fut M. Moulin de Vollèges qui le premier ouvrit la campagne en déclarant ne pouvoir admettre que ces travaux tombent sous le coup de la loi de 1933. Ces communes, dit-il en substance, n'ont en effet aucunement demandé ces nouvelles routes ; on les leur impose.

D'autre part, il ne s'agit plus ici de réfections ordinaires mais de la création d'autostrades destinées à favoriser surtout le grand tourisme, et de ce fait ce sont principalement les grandes stations alpestres de l'Oberland, Montana, Zermatt, etc. qui en profiteront.

De plus, fit remarquer M. Moulin, presque toutes ces communes sont dans une situation financière précaire et ne seront pas à même de suffire aux prestations qui leur sont demandées.

M. Dellberg opta dans les vues de M. Moulin ; on vota néanmoins l'entrée en matière, les deux orateurs précités ayant posé leur réserve de revenir lors de la discussion de l'article fixant le taux de participation des communes traversées.

Séance levée à 12 h. 30.

Séance de relevée du jeudi 12 novembre

Fixation du nombre de députés

Rapporteurs : MM. Pralong et Thenen.
On adopta au début de cette séance de relevée le projet de décret fixant le nombre de députés pour la prochaine législature 1937-1941.

On sait que par suite de la votation du 25 octobre le nombre de députés au Grand Conseil valaisan demeure le même.

Au cours de la discussion de ce décret, M. G. de Stockalper formula une remarque tout à fait justifiée à l'adresse du Conseil d'Etat, savoir que ce dernier s'est montré ici vraiment peu à la hauteur de sa tâche. En effet, il est indéniable qu'ensuite des résultats de la votation du 25 octobre, la majorité du peuple valaisan veut une réduction du nombre de ses mandataires au Grand Conseil. Or, dit M. de Stockalper, si la question avait été posée au peuple d'une façon plus précise et plus « intelligente » (!) elle aurait certainement été tranchée d'une autre façon.

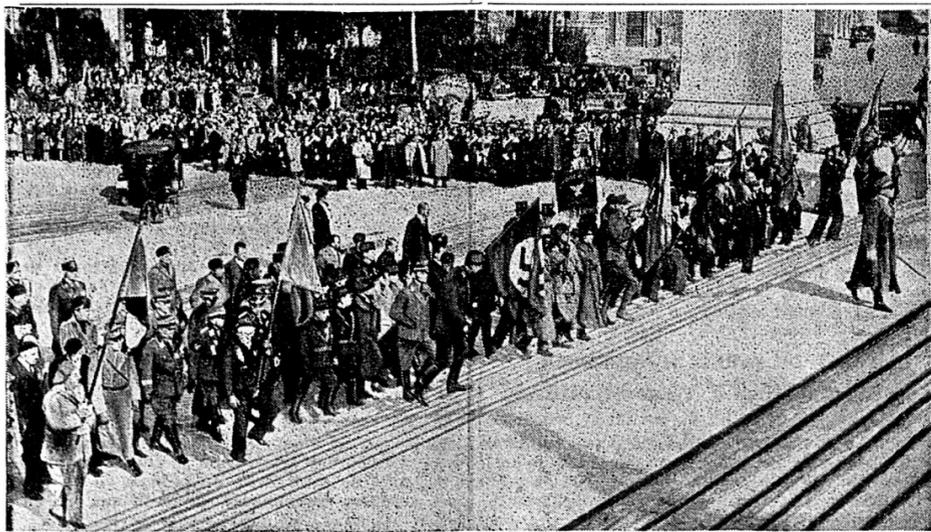
La question aurait dû simplement être posée de la façon suivante :

1. Question principale : Acceptez-vous oui ou non le principe de la réduction ?

2. Question subsidiaire : Voulez-vous réduire à 65 ou à 91 ?

(Faisons remarquer ici que la déclaration que fit M. de Stockalper au Grand Conseil confirme exactement les remarques que le « Rhône » publiait le mardi 27 octobre comme commentaires sur les résultats de cette votation.) (Lire la suite en page 2.)

Les anciens combattants pour la paix



Lors de la grande rencontre des Anciens Combattants à Rome, à laquelle 14 nations ont participé, un comité international des soldats du front s'est constitué, sur la proposition du délégué allemand, le duc de Cobourg. Le comité a pour tâche de travailler étroitement entre toutes les nations pour la reconstruction de l'Europe et du monde entier.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Commission d'estimation du Ilme arrondissement. — Il procédo comme suit à l'élection des membres valaisans de la commission d'estimation du Ilme arrondissement, dont la nomination lui incombe à teneur de la loi fédérale sur les expropriations, du 20 juin 1930 :

3^{me} membre : M. Lonfat Alphonse, à Finhaut.
1^{er} suppléant : M. Dubuis Gustave, à Sion.

2^{me} suppléant : M. Anthamatten Karl, à Viège.

Etat civil, Nomination. — M. l'instituteur Augustin Mathieu, fils d'Augustin, à Loèche, est nommé officier d'état civil de l'arrondissement de Loèche.

Notaires. — Ensuite d'examen satisfaisants subis devant la Commission d'examen pour les aspirants au notariat, il est délivré le diplôme de notaire à M. Zermatten Denis, de Dionysse, originaire de Mase, domicilié à Sion, et à M. Biderbost Gaston, de Ritzingen, domicilié à Brigue.

Médecin-chirurgien-dentiste. — M. Gilbert Rouiller, de Martigny, porteur du diplôme fédéral suisse de médecin-chirurgien-dentiste, est autorisé à pratiquer l'art dentaire dans le canton du Valais.

Offices des Poursuites. — Le Conseil d'Etat autorise M. Hermann Kalbermatten, à Tourtemagne, à fonctionner comme agent de l'Office des poursuites et faillites du district de Loèche, en conformité de l'art. 7 de la loi du 26 mai 1891 concernant l'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites.

Sages-femmes. — Mlles Jossen Maria, de Birgisch, Loretan Thérèse, de Loèche-les-Bains, sages-femmes diplômées de la Maternité de St-Gall ; Favre Odette, de Vex, Jacquod Eugénie, de Vernamiège, sages-femmes diplômées de la Maternité de Lausanne ; Fort Marie-Antoinette, d'Isérables, sage-femme diplômée de la Maternité de Genève, sont autorisées à exercer leur profession dans le canton du Valais.

Fabriques, Autorisation d'exploiter. — La Lonza S. A. à Viège, est autorisée à exploiter sa nouvelle installation pour la fabrication du nitrobenzène, installation dont les plans ont été approuvés en séance du 21 février 1936.

— La S. A. pour l'Industrie de l'aluminium, usines de Chippis, est autorisée à exploiter sa nouvelle installation pour la fabrication de paillettes d'aluminium, dont les plans ont été approuvés par le Conseil d'Etat en séance du 13 février 1936.

Vernayaz. - Ligue antituberculeuse.

Béni soit le XX^{me} siècle, par ailleurs si inclément, qui a vu naître, comme eût dit Anne de Noailles, ce cœur inouïment qu'est l'œuvre antituberculeuse. Il serait oiseux de rappeler ce que son immense bonté a déjà prévenu de malheurs, secouru de peines, et, par le truchement d'infirmières-visiteuses et de commissions médicales, traqué en ses plus insoupçonnables recoins le fléau qui tue à petit feu notre humanité. Grâce à elle, des centaines de sanatoriums, de solariums, de cliniques ont été créés, hébergeant des milliers et des milliers de malades indigents ou à bout de ressources. Ces malades ont été traités selon leur état pendant deux, trois, cinq ans et même davantage. Ils ont bénéficié de l'atmosphère balsamique de l'altitude, de repos, du régime de la suralimentation, et de l'attention soutenue de spécialistes des maladies pulmonaires. Ils subirent divers traitements, parfois même une opération. Lentement, les voilà qui reprennent des forces, de l'appétit et du poids. Aujourd'hui, brunis par le hâle, rayonnants de joie, ils peuvent, moyennant un minimum de prudence, redescendre en plaine et se réadapter à la vie. Ils sont guéris !

Sauvé ! Voilà le cri d'admiration et d'enthousiasme poussé par toutes les âmes sensibles, les cœurs charitables et par cette élite altruiste que d'excellentes dispositions conduisent à la philanthropie.

Ainsi écrit un ancien protégé et malade d'une ligue antituberculeuse d'un canton voisin.

Les malades sauvés de notre beau pays ensoleillé sont relativement peu nombreux, généralement ils ne peuvent aller jusqu'au bout, jusqu'à la guérison. Ne pouvant se soigner à temps, ou les moyens leur venant à manquer en cours de route, économiquement à bout de souffle, saignés à blanc, ils doivent abandonner la lutte... et le traitement. Pourtant les sacrifices des familles et des parents sont souvent presque surhumains. Jusqu'à ces derniers temps, ces luttes sont restées ignorées et obscures et c'est là une des causes de leur échec. Il faut qu'on s'organise chez nous, il faut créer l'arme propre à ce combat et c'est précisément l'œuvre antituberculeuse. Il faut seconder et encourager les malades à se faire soigner pendant qu'il en est encore temps et ensuite à aller jusqu'au bout du traitement. Il faut découvrir, puis supprimer les causes et les foyers de la contagion tuberculeuse. Telle est la tâche de ces organisations. On a créé par-ci par-là des sections, mais il faut renforcer leur efficacité, soutenir et coordonner leur action. Est-il donc toujours nécessaire que dans la statistique fédérale sur la mortalité par tuberculose, le Valais figure toutes les années en tête, laissant loin derrière lui dans ce triste concours tous les autres cantons suisses ?

La section antituberculeuse de Vernayaz veut aller de l'avant et s'adresse de nouveau, comme d'autres années, à la population entière de la commune, qui voudra bien préparer sa contribution à la quête, que notre œuvre organise ces jours-ci. Nous prions toutes les personnes, membres ou non de notre ligue, de réserver bon accueil aux personnes qui ont bien voulu nous assurer leur précieux concours. La cotisation minimale des adhérents est toujours fixée à 1 franc par an.

Que tous les donateurs veuillent trouver ici nos vifs remerciements et l'expression de notre profonde gratitude au nom de ceux qui se confient à notre action. La Commission de la Ligue antituberculeuse.

Grand Conseil

Or, aujourd'hui, par suite de cette lourde faute, on ne tient pas compte de la volonté populaire. Notre Corps législatif subsiste avec son effectif actuel de 119 députés, alors que 20 à 30 en moins vaudraient une économie considérable pour le canton.

Voici le tableau établissant la répartition fixée sur la base de la population suisse :

Conches 4, Rarogne oriental 2, Brigue 9, Viège 10, Rarogne occidentale 4, Loèche 7, Sierre 16, Hérens 7, Sion 12, Conthey 9, Martigny 13, Entremont 8, St-Maurice 7, Monthey 11.

Le décret a été adopté avec la clause d'urgence afin qu'il ait force d'application pour les prochaines élections législatives de mars prochain.

On reprit ensuite les débats sur les

Routes alpestres

M. Moulin revint à la charge invoquant les arguments développés dans sa précédente intervention et protestant contre le taux de participation trop élevé qu'on veut imposer aux communes.

M. Dellberg, qui avait déjà pris la défense de celles-ci, proposa alors de ramener le taux à 1/10 au lieu de 3/10 pour les routes cantonales B et pour ce qui concerne les travaux exécutés à l'intérieur des communes de ramener la part des communes à 25 % en portant celle de l'Etat à 75 %.

M. Moulin se rallia à ce point de vue ; toutefois, les partisans de la thèse adverse ne l'entendaient pas de ce ton.

M. Octave Giroud, de Charraz, intervint le premier pour s'étonner du refus de ces communes de montagne à participer aux frais dans la proportion imposée par la loi de 1933 votée par le peuple.

M. Zufferey fut aussi de cet avis et en profita pour lancer un appel en faveur de la route du Rawayl ou Sanetsch ; il n'hésita même pas à affirmer que lorsque la Confédération décidera la construction de pareilles routes pour le Centre, les communes de la région intéressée ne feraient certainement pas autant de difficultés pour assumer leur part aux frais de construction.

MM. René Spahr, Evéquo, Maurice de Torrenté, Praz, défendirent aussi de toute leur ardeur le point de vue de la commission, savoir que la loi doit être appliquée ici, que les communes tireront des avantages certains des routes en question, avantages au point de vue touristique, expropriations payées largement, etc., ceci sans compter les occasions de travail procurées dans le pays.

MM. Bacher, de Kalbermaten, Haldy, Rebord, plaidèrent la thèse opposée.

Le député socialiste de Bovernier, s'exprimant en termes simples caractérisant le franc parler de nos paysans, prétendit notamment que le projet de décret est insuffisamment étudié, et surtout qu'on impose aux communes de grosses dépenses sans même qu'on les ait consultées.

En tant que représentant de la commune de Bovernier, il tint à expliquer la situation qui sera faite à cette commune au point de vue financier.

« Nous avons, dit-il, actuellement une route de 6 mètres de large, goudronnée et bien suffisante pour tous les besoins de la population. La nouvelle aura 10 mètres de chaussée et 3 mètres de trottoirs ; on devra donc démolir six bâtiments et plusieurs granges et écuries ; vous nous imposez une dépense exagérée pour nos finances. »

M. Rebord alléguait en outre que la commune de Bovernier n'a jamais demandé cette route. Il répéta que la route actuelle est bien suffisante tant pour les Boverniers que pour toutes les autres communes de l'Entremont, Bagnes et Vollèges.

M. Haldy, voyant ici une affaire d'intérêt général pour tout le canton, se rallia à la thèse Dellberg-Moulin, estimant qu'indirectement tout le canton est également intéressé à ces routes et qu'il n'est pas juste de faire payer ces communes dans de telles proportions.

M. de Kalbermaten prétendit qu'il n'y a ici aucune infraction à la loi de 1933. Il fit remarquer que pour la correction du Rhône on avait également passé outre à une loi. Mais cette observation lui valut une mise au point de la part de M. Fama, qui précisa qu'en ce qui concerne du moins la participation des communes pour le Rhône, celle-ci est appliquée en conformité de la loi.

Bref, à entendre tant de plaidoyers, il n'était pas difficile de se rendre compte du fossé qui séparait en deux l'Assemblée. On vota sur la proposition Dellberg-Moulin qui l'emporta par 43 voix contre 42.

La première manche était donc gagnée par les députés de l'Entremont et de la vallée de Conches !

Mais l'opposition ne voulut pas se déclarer battue. Devant ce vote, M. de Torrenté, estimant qu'une telle décision consacrait une violation de la loi, proposa d'ajouter un article par lequel le décret serait soumis à la ratification populaire.

Les débats faillirent ainsi reprendre de plus belle, mais il était déjà près de 18 heures.

Aussi M. Haegler, président, jugea-t-il plus logique de mettre fin pour aujourd'hui à tant de discussions. L'affaire reviendra donc sur le tapis en séance suivante.

SEANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE

On reprit donc ce vendredi matin, en 1er objet, cette question si brûlante, la nuit portant conseil.

La proposition de M. de de Torrenté de soumettre le décret au vote populaire étant l'objet de la discussion, MM. Schnyder et Bourdin, au nom de la Commission, proposèrent le renvoi de cet objet auquel se rallia M. de Torrenté lui-même.

M. Dellberg s'y était opposé mais au vote le renvoi fut admis par 37 voix contre 28.

Projet d'irrigation de communes haut-valaisannes

On vote également une dépense de fr. 285,000.— environ pour les frais d'irrigation des six communes haut-valaisannes suivantes : Ried-Mörel, Greich, Goppisberg, Betten, Filet et Mörel. (Comme quoi l'on peut constater que ce brave Haut coûte passablement à la Caisse de l'Etat ! Quant à rapporter, c'est différent !)

Aussi, à ce sujet, M. Clavien ne peut avec raison s'empêcher de demander où l'on prendra tout l'argent nécessaire pour ces travaux.

M. Bacher, président de la commission, lui répond que le subsidie cantonal sera payé par acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux et cela dans la mesure des crédits disponibles.

Mesures en vue de rétablir l'équilibre budgétaire

On poursuivit l'examen des articles renvoyés du décret fixant les mesures provisoires destinées à rétablir l'équilibre du budget.

M. Haldy, qui voit dans ce décret une forme d'un impôt détourné — ce qui est parfaitement juste, — impôt qui retombera une fois de plus sur l'industrie et le commerce tout spécialement, s'oppose à l'urgence et demande que le décret soit soumis au vote populaire. Mais sa proposition échoua.

On vota ensuite les centimes additionnels pour les travaux de correction du Rhône.

La question des

Crédits supplémentaires

voit une assez longue discussion greffée sur une intervention de M. Octave Giroud qui s'étonne du montant de fr. 20,000 figurant sous la rubrique du Département de Justice et Police pour frais de procédures criminelles et correctionnelles.

M. Pitteloud, chef du Département, répond que l'Etat du Valais a été condamné par le Tribunal cantonal à payer un montant de fr. 10,000 environ, malgré toute son opposition et ceci par suite d'une malheureuse décision prise par le Tribunal d'arrondissement de Bagnes de faire opérer par la Caisse d'Etat les avances nécessaires pour l'administration des preuves, expertises, etc. dans un procès intenté à un ex-banquier de cette région par ses créanciers, alors que cette avance aurait pu aussi être exigée de ces derniers.

M. Giroud désirant tout de même savoir où sont les responsabilités dans cette affaire, est appuyé dans son intervention par M. Crittin qui estime qu'il y a ici double responsabilité : premièrement de la part de l'Etat qui n'a pas fait preuve d'assez d'énergie et secondement de la part également du juge instructeur — en l'occurrence son substitut — qui n'aurait pas exigé les garanties suffisantes de cautionnement, soit les avances de frais.

Après explications fournies par MM. Ebener, Vincent Roten et Jean-Jérôme Roten qui tous démontrèrent que l'attitude du juge instructeur fut en l'occurrence parfaitement correcte, ainsi qu'une nouvelle réponse de M. Pitteloud, l'affaire est liquidée.

On rétablit ensuite, sur proposition du Département de l'Instruction publique appuyé par M. Rey, un subsidie de fr. 2500.— pour l'Ecole commerciale de Sierre, puis les débats sont suspendus avec l'annonce qu'il y aura

Séance de relevée

à 15 heures, où l'on adopta en premier objet un décret introduisant un cours préparatoire de 10 mois d'introduction aux Ecoles normales. MM. Lucien Lathion et Léon Meyer fonctionnèrent comme rapporteurs.

M. Giroud, de Charraz, contesta l'utilité de la création de ce cours, alléguant que cela porterait préjudice aux Etablissements d'Instruction secondaire du canton.

M. Ebener y alla aussi de ses quelques réserves. M. Mathey ne parut pas non plus se montrer un partisan enflammé du projet dans lequel il voit de nouvelles difficultés que cela créerait dans les communes. Pour l'interpellant, le remède le plus simple pour combattre la pléthore actuelle du Personnel enseignant, serait de fermer les Ecoles normales pour une année ou deux.

M. Fellay craint que l'introduction du nouveau cours rende encore plus difficile l'accès aux Ecoles normales des élèves de condition peu aisées.

M. de Kalbermaten voit des raisons d'ordre financier en jeu ici. Il craint que le projet va coûter sous peu de nouvelles dépenses pour l'Etat.

M. de Torrenté, président de la commission, et M. Loretan, chef du Département, s'efforcèrent de rassurer les interpellants. MM. Bussien, Schröter, Guntler, Rebord, Meyer rapporteur, intervinrent encore.

Au vote, la proposition Giroud de non-entrée en matière fut repoussée par 37 voix contre 21.

Dans la discussion des articles, M. Crittin contesta l'urgence du décret et proposa qu'il fût soumis à la ratification populaire, ce nouveau projet équivalant tout simplement, selon l'interpellant, à fixer désormais la durée des Ecoles normales à 4 ans au lieu de 3. Or une loi régit actuellement les Ecoles normales et le décret modifierait cette loi.

On assiste alors à un débat d'ordre juridique. M. de Torrenté fournit des avis compétents tendant à prouver qu'on reste ici dans les cadres de la Constitution, tandis que M. Loretan précise que la durée elle-même des Ecoles normales reste de 3 ans et que le nouveau décret combattra précisément la pléthore du personnel dont nous souffrons. Par l'introduction de ce nouveau cours, les connaissances pédagogiques de nos régents et régentes seront en outre perfectionnées, ce qui sera un bienfait pour le canton.

Au vote, la proposition Crittin est écartée et le décret est adopté même avec la clause d'urgence.

Le vote du budget

Il restait encore quelques points à liquider sur le budget. M. Haegler, président, ayant annoncé qu'après pointage définitif opéré par la Commission des Finances, le budget pour 1937 boucle par l'heureux boni de fr. 19,370.—, le Grand Conseil vote enfin son adoption.

Le chef du Département des Finances en profite pour remercier et le Grand Conseil et la Commission des Finances pour le bon travail accompli. Il espère que désormais le Valais ne connaîtra plus de budgets déséquilibrés. Puisse son vœu se réaliser !

On remet à plus tard la discussion sur le projet de loi sur les remaniements parcellaires et la séance est levée à 17 heures.

SEANCE DU SAMEDI 14 NOVEMBRE

Route de Viège à Visperterminen

Rapporteurs : MM. André Germainier et Leo Meyer.

On vote le décret en question qui octroie une subvention cantonale complémentaire de 45 % pour la construction de cette route, soit fr. 405,000 (une paille, quoi !). La commission reconnaît que cette route a entraîné, comme tant d'autres, des frais supérieurs au devis initial. C'est surtout le coût des expropriations qui en est la cause. M. Dellberg, sans s'opposer au projet, proteste contre ces effarants dé-

passemens de devis et rappelle qu'en 1929 déjà il était intervenu à ce sujet.

M. Spahr en profite, à point, pour rappeler que la construction de certaines routes n'est pas si désintéressante qu'on voudrait le faire sous-entendre. MM. Moulin et Bacher l'avant-veille, puisque ces communes du Haut-Valais se sont fait payer ici des sommes extraordinaires pour leurs terrains expropriés, alors que pour un petit propriétaire on accorde si difficilement une indemnité d'expropriation équitable.

M. Loretan, répondant au nom du Département des Travaux publics, ne peut que reconnaître le bien-fondé de ces remarques, mais malheureusement on se trouve ici devant un fait acquis auquel on ne peut rien changer. Il assure toutefois que des dispositions sont actuellement prises pour éviter le retour de semblables erreurs, puisque la modification de la loi sur les expropriations est envisagée.

On vota ainsi le décret de correction de cette route avec la clause d'urgence demandée par M. Heinzmann.

La correction de la Dranse à Martigny

Rapporteurs MM. Clemenzo et Tichelli.

Voici le rapport de M. Clemenzo à ce sujet :

La Commission, composée de MM. Décaillet, président, Vouilloz, Gard, Tichelli et Clemenzo, ces deux derniers fonctionnant comme rapporteurs, s'est réunie le 7 novembre à Martigny et s'est rendue sur les lieux afin de se rendre compte des travaux à exécuter. Les présidents des communes de Martigny-Bourg et de La Bâtiar furent également entendus.

La Commission a ainsi pu se rendre compte que les travaux projetés sont de toute nécessité. Les murs-digues de la rive droite de la Dranse à l'endroit précité dans le Message du Conseil d'Etat sont en très mauvais état et offrent un constant et réel danger d'inondation pour la ville de Martigny ; ceux de la rive gauche, sur territoire de la commune de La Bâtiar, paraissent « de visu » en meilleur état, mais sont néanmoins très affaiblis par les eaux ; leurs fondations se trouvent en ce moment à découvert, de sorte que si de grosses eaux survenaient, il y aurait fatalement de grands dangers d'inondation pour La Bâtiar qui se trouve en contre-bas ; la campagne avoisinante arborisée, ainsi que la route cantonale subiraient les plus graves dégâts.

Nous tenons surtout à faire remarquer que pendant les hautes eaux de cet été, la Dranse a exigé une surveillance sérieuse de la part des communes de Martigny-Ville et de La Bâtiar.

En ce qui concerne la participation des communes, la Commission a pris acte que la commune de La Bâtiar a formulé ses réserves quant à sa participation ; ceci en vertu d'un litige en cours. Cette commune prétend, en effet, être exonérée de l'entretien de la digue dite du Glarier en amont du pont de la Bâtiar, invoquant une loi cantonale non abrogée par laquelle l'Etat prend à sa charge cet entretien. D'autre part, il y a lieu également de tenir compte de l'état précaire des finances de cette commune.

En conséquence, se référant à la loi du 6 juillet 1932 sur les cours d'eau, la Commission a émis le vœu que la Commission rhodanique tienne compte des remarques précitées dans la fixation de la quote-part des intéressés, puisque l'art. 25 en question dit précisément ceci : « Le Conseil d'Etat, après avoir entendu le préavis de la Commission rhodanique, fixera la quote-part des intéressés en tenant compte de la force contributive et du degré d'intérêt de chacun. »

Sur ces considérations, la Commission propose l'entrée en matière.

Comme la Commission avait décidé la participation aux frais de ces travaux le Consortage du canal Riddes-Martigny, M. Giroud de Charraz s'opposa à cette condition, appuyé par M. Meizoz, qui manifesta également sa surprise de ce qu'on n'ait pas même consulté les intéressés, soit le comité du Consortage.

M. Carron tint aussi à dire son opposition ainsi que M. Fama lequel ne put admettre une pareille condition, ne voyant pas trop en quoi les gens de Riddes, Saxon, etc. seraient intéressés à la correction de la Dranse, et cela parce qu'ils font partie du Consortage du canal Riddes-Martigny.

Après certaines explications fournies, MM. Loretan et Décaillet annoncèrent renoncer à cette requête et l'on vota le décret avec la clause d'urgence demandée par M. Décaillet.

Les frais de ces travaux sont évalués à 120,000 fr. l'Etat y contribue par une subvention du 25 % des dépenses réelles. Participent entre autres aux frais de cette œuvre : l'Etat pour la route cantonale, les C. F. F. et la Compagnie du Martigny-Châtellard.

La route cantonale St-Gingolph-Brigue à l'est de la ville de Sion

Rapporteurs : MM. C. Papilloud et Mathier.

On adopta aussi ce décret de correction de ce tronçon avec la clause d'urgence demandée par M. Kuntschen.

Naturalisations

Rapporteurs : MM. Mathey et Michlig. Ont obtenu la naturalisation valaisanne sans discussion : Zemann Albert, sujet autrichien, coiffeur à Sion ; Gully Albert (Français), à Loèche-les-Bains ; Richter Anton (Tchécoslovaque), à Brigue ; Romondino Eugenio (Italien), à Salquenen ; Galtoni Arthur (Italien), à Chippis ; Rianzolo Kaspar (Italien), à Brigue ; Degli-Esposti Léon (Italien), Chippis ; Craviolini Georges (Italien), Chippis.

Le cas d'un nommé Calistri Amédée, d'origine italienne, habitant à Vex depuis environ un quart de siècle, nécessita des débats qui durèrent près d'une heure ! Finalement cette demande de naturalisation fut repoussée, le postulant ayant adressé au chef du département de Justice et Police une lettre qui n'était pas indiquée en pareille occasion.

MM. Kuntschen, Clavien, Spahr, Meyer, Praz, Pitteloud, de Kalbermaten, Meyer, Crittin, Zufferey, Bourdin voulurent dire leur opinion à ce sujet.

M. Bourdin nous parut le plus logique en faisant observer qu'on perdait plus d'une heure (environ 100 francs) pour un pareil cas, qu'on était au régime des économies et qu'il y avait pour nos députés des questions plus intéressantes à s'attarder que sur celle-ci.

On liquida ensuite quelques demandes de recours en grâce avec rapporteurs MM. Clavien et Jos. Roth (doyen d'âge), puis on aborda vers l'approche de midi, en dernier objet, la question des

Routes alpestres

qui avaient déjà donné passablement de fil à retordre au Parlement.

Rapporteurs : MM. Bourdin et Michlig.

Cet objet fut finalement renvoyé à la session prochaine qui doit se tenir avant la fin de l'année.

L'heure de midi était déjà dépassée et les discussions avaient recommencé sur ce thème.

Le Conseil d'Etat ayant demandé le renvoi, MM. Schnyder et Bourdin, au nom de la Commission, s'y opposèrent.

MM. de Torrenté, Praz et Loretan plaidèrent par

contre pour le renvoi, tandis que MM. de Kalbermaten et Fama ne voyaient aucune raison de retarder encore la chose.

Finalement on se rallia à une proposition Spahr-Zufferey de liquider l'affaire dans une session prorogée avant la fin de l'année, session où sera également discuté le projet de loi sur les remaniements parcellaires.

Le Club alpin suisse à Sion

Samedi et dimanche, le Club alpin suisse a tenu ses assises à Sion, sous la présidence d'un Valaisan : M. Alphonse de Kalbermaten.

Les 160 délégués furent accueillis, le premier jour, par la section du Monte-Rosa et son président, M. Emonet sut exprimer à ses hôtes des souhaits de bienvenue ardents et sincères.

Nous avons le plaisir de reproduire ci-dessous ce beau discours.

Discours de M. Emonet président de Monte-Rosa

L'an passé, les délégués des sections du Club alpin suisse tenaient leurs assises dans la ville fédérale, manifestation remarquablement organisée par nos collègues bernois. Cette année, c'est au tour de notre Section valaisanne de vous recevoir. Aussi, Messieurs, est-il nécessaire de vous dire tout l'honneur que nous ressentons d'avoir été investis de cette charge et combien nous sommes sensibles au plaisir que vous nous procurez par votre imposante participation.

Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif dans les annales de Monte-Rosa, nous constatons qu'il faut remonter à 1922, date de la Fête centrale de Zermatt, pour retrouver une manifestation de ce genre en territoire valaisan. Hier, dans l'intimité toute proche des hauts sommets, comme aujourd'hui dans le cadre pittoresque de notre vieille capitale, c'est avec les mêmes sentiments de chaleureuse cordialité, l'idéal commun partagé et de courtoise hospitalité, que nous vous souhaitons la plus amicale des bienvenues.

Mes chers camarades, nous savons que vous affectionnez tout particulièrement notre Valais, que vous comprenez le charme puissant qui se dégage de nos vieilles traditions, que vous trouvez dans nos Alpes, le champ d'action incomparable qui met en valeur vos capacités d'alpinistes. Nous connaissons l'attrait qu'exerce notre austère et merveilleux pays et nous vous sommes profondément reconnaissants de l'œuvre bienfaisante édictée chez nous sous l'égide du Club alpin suisse. Grâce à cet esprit de solidarité, qualité maîtresse de tout clubiste, un des points les plus importants de notre programme : faire connaître la montagne et en faciliter l'accès, a trouvé chez nous son plein développement. Là où n'existait autrefois que moraines désertes, quarêtes abruptes, où passait libre et sauvage le grand souffle du vent, l'on a vu s'édifier des refuges, premiers jalons posés où partirent les conquérants vers les cimes. Refuges modestes, au confort souvent précaire, quel charme ne se dégage-t-il pas de votre vétusté actuelle en regard de nos somptueuses cabanes ! Car là l'évolution est marquée et il en est de même pour l'Alpinisme contemporain aux itinéraires classés, à la technique développée à l'extrême autorisant toutes les audaces. Sans risques d'être démentis, nous pouvons affirmer que la teneur de nos Statuts au point de vue purement sportif, est en voie de réalisation.

Mais, Mesdames et Messieurs, il reste un autre point. N'avons-nous pas également inscrit au premier titre de nos obligations clubistiques : Eveiller et sanctifier l'amour de la Patrie ? Avons-nous tenu notre engagement et cette affection que toute âme bien née porte à son sol natal, est-elle bien l'apanage de notre association ? Je n'ai pas besoin de résoudre cette question tant les faits parlent à l'évidence et tant il se dégage de nos 70 années d'existence, la flamme du plus ardent patriotisme.

« Pour la Patrie, par la montagne », a inscrit dans sa devise un club alpin voisin et ami. Jamais deux mots n'ont trouvé une juxtaposition si heureuse. Jetons, si vous le voulez bien, un regard sur le passé, vers cet Alpinisme de l'époque héroïque, où quelques hommes d'élite poussés par les plus nobles ambitions, ont fondé ce Club alpin suisse, qui est notre raison d'être aujourd'hui. Quels sont les mobiles qui les ont guidés ? L'esprit d'aventure, diront les uns ; la satisfaction de franchir ce seuil mystérieux que constituait les hautes alpes, la possibilité de donner un abaissement à l'énergie et à l'esprit de conquête qu'ils sentaient sourdre en eux. C'est tout cela, mais c'est surtout le désir de connaître leur pays, d'en goûter les beautés inconnues et pressenties, afin de mieux l'aimer. Et maintenant, Mesdames et Messieurs, que l'histoire de la conquête des cimes s'achève, ne trouvons-nous pas dans nos manifestations clubistiques le même esprit, le même enthousiasme, et l'évoque tout particulièrement ici le témoignage de nos vétérans, ne ressentent-ils pas dans nos assemblées, dans nos réunions, dans les courses organisées, le même souffle d'idéal qui les a séduits dans leur jeunesse et qu'ils nous ont transmis intact et ravivé ?

Ne trouvez-vous pas, Mesdames et Messieurs, qu'une association comme la nôtre, animée des nobles sentiments que nous venons de souligner, groupant pour ainsi dire l'élite morale du pays, ayant derrière elle un passé si éloquent, constitue pour l'avenir un élément d'équilibre parfait dans notre vie nationale.

Je me garderai, chers collègues, d'évoquer devant vous le tableau pénible, il est vrai, mais quelque peu lassant de la difficile époque que nous traversons. Les alpinistes ont contemplé dans leurs vies sportives des spectacles qui leur ont appris à regarder la réalité en face, si dure soit-elle. L'école d'endurance et d'énergie que constitue la pratique de la haute montagne a été pour eux le creuset où s'est trempé leur âme virile. De ce côté, nous savons que nous ne faillirons pas. Mais, Mesdames et Messieurs, ce que nous ne voulons pas, c'est de voir diminuer en quoi que ce soit le patrimoine sacré que nous ont légué nos devanciers, c'est d'assister à la désagrégation de notre bel esprit de solidarité, de cet idéal clubistique dont nous sommes si fiers. Comme toutes les associations patriotiques, nous ne sommes pas à l'abri des théories subversives qui empoisonnent l'atmosphère dans laquelle notre malheureuse société contemporaine se débat. Le but que nous poursuivons est trop noble, l'exemple de nos prédécesseurs trop probant, nos possibilités trop étendues pour souffrir un amoindrissement quelconque.

On l'a dit et avec raison, ce sont les populations montagnardes qui conservent avec le plus de ferveur la foi patriotique de leurs ancêtres. C'est très naturel et cela se conçoit parfaitement. L'intime communion avec la haute et sère nature laisse transparent je ne sais quelle perception de claire beauté, de grandeur et d'attrait puissant vers les idées élevées. C'est pour vous faire sentir, Mesdames et Messieurs, toute la poésie de notre terre, que nous avons convié à notre soirée la « Chanson Valaisanne » dont la réputation a largement dépassé nos frontières. Au cours d'un programme choisi, les refrains populaires

Il fait froid ? Pas pour elle

Le Goudron Guyot
est indiqué dans rhumes, bronchites, catarrhes, toux, affections de la gorge et des poumons.

EXIGEZ LE VÉRITABLE

Goudron Guyot

• Toutes pharmacies et drogueries
Le flacon fr. 2.50
Capsules 1.80 Pâte pectorale 1.25
Maison VINCI - Genève (Acacias)

et les vieux lieds montagnards revivront vos souvenirs de là-haut. Se presseront à votre mémoire les joyeuses veillées des cabanes, les fêtes villageoises de nos vallées, la chanson plaintive du vent sur les hauts plateaux neigeux, toute l'évocation puissante d'un peuple et d'un pays qui a conservé jalousement l'amour de ses traditions robustes et saines.

C'est dans ces sentiments, Mesdames et Messieurs, que je clos ces quelques paroles de bienvenue, en souhaitant à notre soirée le plus franc succès et en espérant que vous emporterez de ces quelques instants passés dans ce vieux Valais que vous affectionnez particulièrement, le meilleur des souvenirs.

Puis, l'on assista à l'Hôtel de la Paix, aux productions de la « Chanson valaisanne » qui, pour la circonstance, avait renouvelé, en partie, son répertoire. Une assemblée importante et qui dura toute la matinée, eut lieu dimanche dans le même établissement, et les débats conduits par M. Alphonse de Kalbermatten témoignèrent de la belle vitalité des différentes sections.

MM. Berger et Gruber furent nommés vérificateurs des comptes.

Après l'assemblée il y eut un grand banquet à l'Hôtel de la Planta, où l'on entendit des discours de MM. Pitteloud, chef du gouvernement valaisan, Kuntschen, président de la Ville de Sion, Alphonse de Kalbermatten, Roussi et Emonet.

Cours d'apprentis

(Ce communiqué nous est parvenu trop tard pour paraître dans notre dernier numéro.)

En exécution de la loi sur la formation professionnelle du 13 novembre 1935, les apprentis du canton du Valais se présenteront aux jours et heures fixés, dans la localité désignée pour leur profession, conformément au tableau ci-dessous.

Seuls les apprentis de Bagnes — où il existe un cours professionnel — ne sont pas visés par la présente convocation.

Les apprentis qui ne donneraient pas suite à cet ordre, ou les patrons qui n'accorderaient pas à leurs apprentis le temps nécessaire, sont passibles d'une amende de 20 à 500 francs.

Serruriers, forgerons, charpentiers sur fer, ferblantiers, appareilleurs, chaudronniers, tôliers
MONTHEY, 19 nov. à 8 h. (apprentis du Bas-Valais, de Saxon à St-Gingolph).

SIERRE, 17 nov., à 8 h. (apprentis de langue française du Haut-Valais, de Riddes à Brigue).

VIEGE, 19 nov., à 8 h. 1/2 (apprentis de langue allemande du canton.)

Mécaniciens pour autos et motos
SION, 18 nov., à 8 h. (tous les apprentis du canton, des deux langues.)

Mécaniciens (mécanique générale)
VIEGE, 19 nov., à 8 h. 1/2 (tous les apprentis du canton, des deux langues.)

Mécaniciens, ébénistes, charpentiers, charrons
MARTIGNY, tous les apprentis de langue française : 1re année d'apprentissage, 20 nov. à 8 h. ; 2me année, 17 nov. à 8 h. ; 3me année, 19 nov. à 8 h.
BRIGUE, 19 nov., à 8 h. 1/2 (apprentis de langue allemande).

Maçons, marbriers, dessinateurs-architectes tailleurs de pierre, cimentiers
SION, 18 nov., à 8 h. (apprentis de langue française).
BRIGUE, 19 nov., à 8 h. (apprentis de langue allem.).

Peintres et plâtriers

ST-MAURICE, 19 nov., à 8 h., (apprentis de langue française, de Saxon à St-Gingolph).

SIERRE, 17 nov., à 8 h. (apprentis de langue française, de Riddes à Brigue).

BRIGUE, 19 nov., à 8 h. 1/2 (apprentis de langue allemande).

Boulangers, pâtisseries, confiseurs, meuniers
SION, 18 nov., à 14 h. (tous les apprentis du canton, des deux langues.)

Electriciens
ST-MAURICE, 19 nov., à 8 h. (tous les apprentis des deux langues, de Saxon à St-Gingolph).

SIERRE, 17 nov., à 8 h. (apprentis des deux langues, de Riddes à Brigue).

Coiffeurs et coiffeuses
SION, 17 nov., à 8 h. (tous les apprentis du canton, des deux langues.)

Tailleurs et couturières pour Messieurs
SION, 17 nov., à 8 h. (tous les apprentis du canton, des deux langues.)

Couturières pour Dames
MARTIGNY, apprenties de Saxon à St-Gingolph : 1re année d'apprentissage, 18 nov. à 8 h. ; 2me année, 16 nov., à 8 h.

SIERRE, 18 nov., à 8 h. (apprenties des deux langues, de Riddes à Brigue).

Les apprentis bouchers, cuisiniers, jardiniers, cordonniers, selliers-tapissiers, relieurs et ceux de toute profession non désignée ci-dessus, se présenteront dans celle des localités suivantes qui est le plus rapprochée de leur domicile : **Monthey**, 19 nov., à 8 h. ; **Martigny**, 17 nov., à 14 h. ; **Sierre**, 17 nov., à 14 h. ; **Brigue**, 19 nov., à 14 h. ; **St-Maurice**, 19 nov., à 14 h. ; **Sion**, 17 nov., à 14 h. ; **Viège**, 19 nov., à 14 h.

Un incendie à Ovronnaz

Un incendie dont la cause est encore indéterminée a éclaté à Ovronnaz. Un « raccard » a été détruit, ce qui constitue une perte d'environ 300 francs pour le propriétaire.

Vollèges

† Antoine Terrettaz, commerçant

Dimanche soir, la consternation était générale parmi notre population en apprenant la mort d'Antoine Terrettaz, d'Etier, le populaire commerçant enlevé à l'affection des siens à l'âge de 39 ans, alors que 48 heures auparavant il vaquait encore à son travail. Une terrible crise nous a ravi à la fleur de l'âge cet estimé concitoyen qui, après avoir collaboré avec son père décédé il y a deux ans seulement, lui avait succédé dans son commerce qu'il développa.

Aussi, dans cette triste circonstance, nous, ses amis, présentons nos condoléances à sa vieille mère, à sa femme et à ses enfants éplorés et tenons à leur assurer ici de toute notre sympathie. Des amis.

— L'ensevelissement de M. Antoine Terrettaz a eu lieu aujourd'hui mardi.

Le tir à Vernayaz

Les tireurs de Vernayaz ont eu leur souper annuel le 10 novembre à l'Hôtel du Simplon.

On nous communique les noms ci-après comme ayant obtenu la distinction au tir d'automne :

Délez Charles et Uldry Louis, ex-aequo : 56 ; Freiburghaus Robert et Ramel Edouard, ex-aequo : 53 ;

Gaechter Louis, Girard Denis et Marty Max, ex-aequo : 52.

Un cambriolage à Conthey

En ouvrant son café à Plan St-Renay, dans les Mayens de Conthey, Mlle Luyet a constaté qu'on avait pénétré par effraction dans les locaux et que le ou les cambrioleurs avaient fait main basse sur une quantité de victuailles.

QUESTIONS ECONOMIQUES

M. Duttweiler viendra

(Réd.) — Nous recevons l'article suivant en réponse à celui intitulé « M. Duttweiler conspué » paru dans notre dernier numéro.

Nous devons toutefois de prime abord constater que l'article de M. Hirt, n'apporte aucune objection sérieuse et précise aux observations et questions qui ont été posées par notre correspondant M. D., lequel nous fera certainement connaître sa réponse dans notre prochain numéro.

* * *

Voici l'article de M. Hirt :

Il n'y a dans la vie de M. Duttweiler rien qui puisse faire croire qu'il est une poule mouillée. Et pourtant M. D. pense l'effrayer avec de vaines menaces. Il a tort. Pourvu qu'il ne soit pas pris au dépourvu le moment venu, M. D. fera bien de noter les points suivants et corriger quelque peu la biographie qu'il a faite de M. Duttweiler.

M. D. sera d'abord mis au clair sur les buts que s'est assignés le mouvement indépendant. Notre intention n'est pas de mettre en avant une personnalité à l'instar des partis « fascistes », mais de faire adopter nos idées. Si nous reconnaissons M. Duttweiler pour notre chef, c'est parce que ses idées sont les nôtres, que nous savons qu'il luttera à l'apremet pour notre cause qui est celle de tout le monde, que nous pouvons compter sur lui, TOUJOURS, dans le succès comme dans les moments de découragement ; parce qu'enfin c'est lui qui a groupé nos énergies et donné une forme à nos desirs, qui sont consciemment ou inconsciemment ceux de la plupart des gens.

M. D. dit, à tort ou à raison, qu'en Valais l'esprit d'indépendance est plus développé qu'ailleurs. Si tel est le cas, M. Duttweiler doit être reçu à bras ouverts. Car c'est précisément pour elle qu'il lutte, contre l'emprise des Trusts, destructeurs de la liberté individuelle d'entreprise, contre les restrictions au commerce, contre la monopolisation. Selon les dires de M. D., le Conseil fédéral aurait d'abord écouté les suggestions de M. Duttweiler, puis les aurait reconnues néfastes et irréalisables. C'est exactement le phénomène contraire qui s'est produit. Le Conseil fédéral avait toujours fait la sourde oreille à toutes les idées émanant des Indépendants, mais lorsque la dévaluation du franc vint consacrer l'échec absolu de sa politique, il dut bien se rendre compte qu'il y avait beaucoup de vrai dans ces idées et il se mit à en appliquer quelques-unes. Ce qui était irréalisable s'avère tout à coup comme le meilleur moyen de salut pour notre économie nationale. M. D. avoue lui-même que les propositions de M. Duttweiler sont de la belle théorie. Les événements ont prouvé qu'elles étaient parfaitement réalisables. Faudra-t-il donc toujours être FORCE pour le reconnaître enfin ?

M. D. prend-il les Zurichois pour des imbéciles ? Oublie-t-il que les Indépendants de ce canton ont enlevé du coup 5 sièges au Conseil national, qu'ils sont de loin le plus fort parti bourgeois ? Au siège de la Mi-Gros cela ne signifie qu'une chose : que loin de nuire au petit commerce, M. Duttweiler a son approbation. Et que la Mi-Gros satisfait ses clients. Si celle-ci avait pu déployer son activité bienfaisante également à Genève, les dernières élections se seraient certainement terminées autrement. Et les yeux de bien des personnes s'ouvriraient, SI ELLES SAVAIENT SEULEMENT !

M. D. n'a sans doute jamais entendu parler de l'Hôtel-Plan, organisé par M. Duttweiler à ses frais. Ce Plan, qui a pour but de revigorer le tourisme en mettant les vacances à portée des petites bourses, a occasionné à M. Duttweiler pendant le premier semestre de son application la perte sèche de 200,000 francs. Une bagatelle pour un millionnaire, dira-t-on. Cela n'empêche pas que plus d'un aurait abandonné une entreprise aussi onéreuse. Pas M. Duttweiler. Le semestre d'été n'a pas dû lui être plus favorable. Mais que M. D. interroge une fois les hôteliers de Montana ou de Zermatt affiliés à l'Hôtel-Plan et demande leur avis sur celui-ci. Il sera convaincu, mieux que par n'importe quelle controverse journalistique. Car, si ce n'était que pour ce qu'il a fait pour l'hôtellerie, M. Duttweiler mériterait déjà notre admiration. En effet, qui a réalisé autant pour elle ?

Je crois que ce que l'on reproche à M. Duttweiler, c'est simplement d'être riche. Je vous demande donc si seule la crapule peut espérer s'enrichir. Parce qu'il a fait fortune, il faut qu'il y ait eu des tondus, semble être l'opinion de certains. Mon opinion est que celui qui cherche continuellement à être utile aux autres, qui se dévoue corps et âme et sans relâche à l'augmentation du bien-être de ses concitoyens, aura tôt ou tard sa récompense. On est donc mal venu de reprocher à M. Duttweiler d'être riche au lieu de le féliciter d'employer sa fortune pour le bien de tous.

Hirt.

Un voyageur de commerce meurt au travail

Un voyageur de commerce de Zofingue se trouvait jeudi chez un client, M. Wuest, tailleur à Sion, quand soudain, au milieu de la conversation, il s'affaissa. Malgré les soins qui lui furent prodigués, il ne reprit pas connaissance. La mort avait fait son œuvre. Il s'agit de M. Karl Suter. La police a procédé aux constatations d'usage.

MARTIGNY

Ski-Club

Les membres sont convoqués en assemblée générale **mercredi 18 novembre 1936**, à 20 h. 30, au Café de la Place, à Martigny-Ville.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du protocole ; 2. Rapport du président ; 3. Budget ; 4. Programme des courses ; 5. Soirée ; 6. Divers.

Nécrologie

On a enseveli aujourd'hui une jeune mère de famille, Mme Yvonne Saudan, décédée à l'âge de 31 ans seulement après une longue maladie. La défunte laisse trois enfants en bas âge. A son époux et à toute la famille en deuil, notre sincère sympathie.

Médecin-dentiste

Nous apprenons que M. Gilbert Rouiller, médecin-dentiste, fils de feu le géomètre Ernest Rouiller, ouvrira le 1er décembre, son cabinet dentaire, à Martigny-Gare, dans son bâtiment.

Bal de l'Harmonie

Dimanche 22 crt. aura lieu à l'Hôtel de Ville, dès 16 h., et le soir dès 20 h. 30, le traditionnel bal de la Sainte-Cécile. Ce bal sera conduit par un orchestre endiablé qui fera trépigner même les plus récalcitrants ! Réservez tous cette soirée pour cette belle et joyeuse manifestation !

Répétitions : Mardi à 20 h. 30, les bois et saxophones. Mercredi à 20 h. 30, les cuivres.

Ski-Club « L'Avenir », Martigny-Bourg

Assemblée générale demain soir mercredi 18 crt., au Café Chevillod, Martigny-Bourg, à 20 h. 30.

Les personnes désirant faire partie du club sont priées d'assister à cette assemblée.

Madrid en flammes

A la suite du bombardement aérien, l'hôpital Provincial et l'hôpital de San Carlos ont été la proie des flammes, ainsi qu'un dépôt de bois appartenant à une société belge. Les mitrailleuses et les canons anti-aériens tirèrent sans arrêt. Le vacarme était infernal. Les pompiers étaient débordés de besogne. Leurs puissantes voitures se croisaient dans les rues avec les ambulances. On ne peut mesurer encore les dégâts causés par ce bombardement formidable qui est certainement le plus terrible que Madrid ait connu jusqu'ici.

PERSONNE

domiciliée à Martigny, sachant tenir ménage soigné, cherche place à l'année. S'adres. au journal sous chiffres R 851.

Les Petites Annonces obtiennent le succès désiré !

TRICOTEUSE

à la machine, se recommande pour tous travaux
DESSINS Jacquard, etc.
Mme Alice Bourgeois, Martigny-Croix

Cercueils - Couronnes

livrables de suite

Ph. ITEN

Tél. 61.148 MARTIGNY

Agent des Pompes funèbres générales S. A.

Fondée en



Une éducation professionnelle complète

est chose aujourd'hui réclamée par nos garçons et nos filles. La meilleure méthode à cet égard est représentée par notre assurance sur la vie à terme fixe ; en effet, nous y garantissons le versement d'un capital à la date désirée, sans qu'il y ait obligation de continuer à payer les primes, si le père ou toute autre personne ayant conclu l'assurance venait à décéder entre temps.

Agent général pour les cantons de Vaud et Valais :
Charles PONNAZ, Rue Pichard 13, Lausanne.

Montant des assurances : **1 milliard 381 millions** de francs suisses

LA BALOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Belles noix (saines) 0.60 le kg. (par 20 kg., 0.58 le kg.)
Ed. ANDREAZZI, No 5, Dongio (Tessin)

A remettre

magasin de FOURRURES sur bon passage, conviendrait pour couturière ou modiste. MISE AU COURANT, pas de reprise de clientèle. Nécessaire fr. 6000.- Intermédiaire s'abstenir. Ecrire sous chiffres 4986 Case ville 1049, Lausanne.

A vendre, en bordure de la nouvelle avenue des Epepeys, sur Martigny-Bourg

terrain à bâtir

de 589 m2. S'adresser au journal sous chiffre R 848.

OPTIQUE

en tous genres

Exécution soignée de toute ordonnance médicale, prix très avantageux

Grand choix de Lunettes Jumelles Thermomètres Baromètres, etc.



Henri Moret

Horloger-Opticien Avenue de la Gare MARTIGNY

A louer

CHAMBRE

meublée ou non. S'adres. Mlle A. Guerraz, Place Centrale, Martigny-Ville.

Abonnez-vous au Rhône

Beaux tuteurs mêlée
à très bas prix. Conditions spéciales aux revendeurs et pépiniéristes. - Scierie Meunier, Martigny-Bourg



Négligence



Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

coffres-forts
et cassettes Incombustibles de la maison **FRANÇOIS TAUXE**, fabricant de Coffres-forts à Malley, LAUSANNE

A vendre plusieurs **moto-treuil**

pr la viticulture ainsi qu'un **auto-tracteur**. S'adresser atelier de mécanique Ansermoz, Aigle.

Atelier d'emballage d'animaux

Chr. Steinbach ZÜRICH 1

Sihlstrasse 65 Tél. 56.75 se recommande vivement pour préparations et emballages d'animaux et d'oiseaux en tous genres. Préparation de peaux et fabrication de tapis en peau. Confection d'objets en fourrure. Préparation et montage de bois et cornes. Fondé en 1852

On achèterait pour la boucherie

âne, mulet

ou **cheval**. S'adresser au bureau du journal sous chiffre R 850.

A vendre un **veau**

fémele. S'adr. chez Louis Besse, Martigny-Bourg.

On prendrait 16 **moutons**

en hivernage, à la moitié. S'adresser au journal sous chiffre R 822.

A vendre

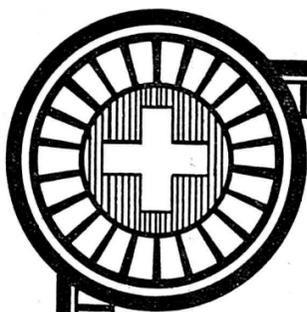
matériel complet pr scie à cadre en bon état Très bas prix. S'adresser au bureau du journal sous chiffres R 845.

A vendre un **fourneau**

tambour à sciure, avec tuyaux en parfait état. S'adr. à Armand Darbellay, tonnellerie Martigny.



Amazona
douce-aromatique
20 CIGARETTES
Fabriques de Tabac Réunies S. A. Soleure



Le sport a ses risques

La protection des proches s'impose impérieusement à tous les fervents du sport qui doivent savoir qu'une assurance sur la vie est aussi indispensable qu'une assurance contre les accidents. Une lésion corporelle ou une infirmité suffit souvent à installer la gêne au foyer.

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE, ZURICH

La plus ancienne et la plus importante des compagnies suisses d'assurances sur la vie

Agence générale: **Edouard Pierroz, Martigny**

Meubles d'occasion et neufs

en tous genres. SALONS Louis XV et Louis XVI Grand choix de canapés et divans tués. Voitures d'enfants et charrettes. Vente, Achat, Echange aux meilleures conditions. Se recommande:

Mme POUGET, Au Lion d'Or, Martigny

L'ALLEMAND

garanti en 2 mois, l'italien en 1. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Préparations emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois. Prospectus.

Ecole Tamé

MAROCAINES
50 cts. LA MEILLEURE
LA PREMIÈRE **Vautier**
la cigarette populaire.

VALAIS

SION

Décisions du Conseil communal

Fontaine publique. — Est adopté le devis présenté par la commission des S. I. pour l'établissement d'une fontaine publique sur la façade ouest de la station transformatrice de la Planta.

Commission de contrôle des prix. — En application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er octobre 1936 relatif à l'exécution des mesures extraordinaires concernant le coût de la vie, le Conseil institue une commission communale de contrôle des prix composée de MM. Camille Selz, propriétaire, Charles Duc, épicier, F. Imhof, greffier, et A. Gaspoz, brigadier de police.

Service de surveillance des distilleries et des cafés. — M. Julien Beytrison, brigadier de gendarmerie, est désigné comme préposé de l'office de surveillance des distilleries en remplacement de M. le brigadier Favre, décédé.

M. le brigadier A. Gaspoz remplacera en outre jusqu'à la fin de la présente période législative, M. Favre comme expert local des cafés-restaurants.

M. Zimmermann, agent de police, fonctionnera pendant cette période intérimaire comme suppléant de M. Gaspoz.

Le cautionnement mutuel

Dans plus de 15 cantons, il existe actuellement des coopératives de cautionnement mutuel dont la tâche principale consiste à se porter caution auprès des banques régionales de crédits ouverts en compte courant à leurs membres. Ces institutions, qui rendent d'excellents services aux milieux de l'artisanat et du commerce de détail, se développent constamment. Nombre de gouvernements cantonaux leur ont déjà prêté leur appui financier et de son côté la Confédération leur alloue des subsides par le truchement de l'Union suisse des coopératives de cautionnement des arts et métiers créée à Berne en 1935. L'Union valaisanne des sociétés industrielles et des arts et métiers envisage la création d'une de ces coopératives de cautionnement mutuel dans le canton. Elle a entrepris l'étude approfondie du problème d'entente et avec la collaboration de l'Union suisse. Espérons que ses efforts aboutiront à un résultat dans l'intérêt des milieux de l'artisanat et du commerce de détail valaisans.

L'évolution des prix des denrées alimentaires

On sait que le Conseil fédéral a pris pour un certain nombre de denrées alimentaires de première nécessité des mesures destinées à empêcher toute augmentation de prix. D'autres produits, cependant, ne peuvent être mis au bénéfice de réduction des suppléments de prix et des droits de douane ou même de mesures tendant à éviter leur renchérissement. Une grande partie de ces produits ne subira toutefois pas de hausse de prix par suite de la dévaluation intervenue dans les pays fournisseurs. Pour le reste, il ne sera guère possible d'éviter l'adaptation des prix de vente aux nouveaux cours et aux prix du marché mondial modifiés par la nouvelle récolte.

Tenant compte de ces circonstances, le Département fédéral de l'économie publique a édicté une ordonnance générale concernant les prix de vente des denrées alimentaires. Cette ordonnance prévoit que les prix de vente en vigueur avant la dévaluation, ne devront pas subir d'augmentation pour les produits suivants: farine, produits de seigle et d'avoine, riz, maïs, comestible, légumineux, café, thé, chocolat, pâtes, sucre, miel, huile et graisse comestible, saindoux, beurre, conserves de fruits et de légumes, viandes de boucherie, charcuterie, salami, mortadelle ainsi que pour toutes les denrées alimentaires et les boissons indigènes offertes dans les magasins de denrées coloniales, à l'exception des fruits, des légumes, des œufs et des comestibles. Une augmentation des prix de vente des autres denrées alimentaires n'est permise que dans la mesure de l'augmentation effective du prix de revient. Les importateurs ont l'obligation de tout tenter pour éviter que la différence résultant de la dévaluation soit mise à leur charge et pour faire supporter une partie de cette différence par le fournisseur étranger.

Y a-t-il encore des îles inconnues ?

Très certainement oui. En dehors du pôle Nord et du pôle Sud, dont certaines et immenses parties sont pour l'humanité lettre morte, il existe encore, notamment, dans le Pacifique, des terres peut-être habitées, mais en tout cas ne figurant sur aucune carte. Ceci s'explique par ce fait que les dites terres se trouvent très nettement en dehors des lignes habituelles de navigation maritime ou aérienne et que le hasard unique d'un naufrage ou d'un atterrissage imprévu peut les faire découvrir.

D'après une récente revue navale américaine, pour le seul Pacifique, ces îles vierges sont actuellement évaluées à près de trois cents, mais cette évaluation même, on s'en doute, n'est faite que sur des bases assez vagues, et peut-être leur nombre dépasse-t-il de beaucoup ces calculs théoriques.

BIBLIOGRAPHIE

Mosaïque

Poèmes de **William Argenton**, 1 vol.

Edition des NOUVEAUX CAHIERS, La Chaux-de-Fonds

Nous avons pris grand plaisir à parcourir le petit volume de vers que publie ce jeune auteur. Né à Territet, en 1911, M. Argenton est connu du public montreuisien. Alors qu'il était encore sur les bancs de l'école, il envoyait à l'«Ecolier romand» de jolis poèmes, agréablement tournés, qui faisaient déjà bien augurer de son talent de versificateur.

Depuis quelques années, sa verve poétique s'est exprimée dans un certain nombre de pièces de vers inspirées par les événements locaux et que le «Journal de Montreux» a publiées sous forme de «Gazette rimée». Nous retrouvons ces poèmes dans son livre, sous la rubrique «Sourires et Echos montreuisiens». Ce sont d'aimables et plaisantes petites histoires, d'une ironie souvent facile et d'un caractère un peu fantaisiste. Les autres divisions de l'ouvrage: «Ricochets», «Le Cœur et les Yeux», «Les Sensitives» et «Préhistoire», présentent, par contre, un plus réel intérêt.

«Mosaïque» contient quelques poèmes où passe vraiment le souffle de l'inspiration et si l'auteur n'est pas complètement libéré des réminiscences littéraires, il ne nous a pas moins donné, dans cet ouvrage, la mesure de son talent. «Mosaïque» vaut par la qualité de ses vers dont l'élégance parnassienne souligne l'accent poétique. La forme y mérite, en effet, une mention particulière. M. Argenton connaît son métier de versificateur. Et surtout, il est resté fidèle aux règles essentielles de la prosodie classique. Qu'il continue dans cette voie qui lui a si bien réussi!

Félicitons aussi les Editions des NOUVEAUX CAHIERS, cette intéressante revue littéraire qui s'est donnée la tâche noble et difficile de faire connaître les jeunes écrivains du Pays romand! A. M.

Imprimerie J. Pillet, Av. de la Gare, Martigny

Les Sports

FOOTBALL

Les matches de dimanche

Championnat suisse — Ligue nationale

Lausanne-St-Gall, 5-0; Young Fellows-Bâle, 1-0; Bienne-Lucerne, 0-1; Young Boys-Chaux-de-Fonds, 3-0; Nordstern-Berne, 6-2; Lugano-Grasshoppers, 1-1. Young Boys est toujours en tête avec 12 points pour 7 matches joués dont 6 gagnés et 1 perdu.

Dans le **championnat 1re ligue** (groupe romand), Monthey doit s'incliner devant Soleure par 2 à 1. Soleure avait fait appel à des renforts! Les nôtres se distinguèrent cependant par leur vitesse et leur courage.

Monthey est actuellement 4me du classement avec 9 points pour 8 matches joués dont 4 gagnés, 1 nul et 3 perdus.

IIme ligue (groupe II): Lausanne-Sports-Sion, 3-3. **IIIme ligue**: Monthey II-St-Gingolph 1, 0-2; Aigle I, Martigny I, 3-4.

IVme ligue: Bouvèret I- Monthey III, 3-1; Vevry I-Montreux III, 4-3; Vernayaz I-St-Maurice I, 1-2; Saxon I-Sion II, 0-3; Martigny II-Martigny II, 10-0; Chippis II-Viège I, 6-6; Sierre II-St-Léonard I, 1-7; Chalais I-Granges I, 7-2; Brigue I-Grône I, 6-0. **Juniors A**: Monthey-Sion, 2-5; Sion II-Sierre I, 6-0. **A l'étranger**: Italie et Allemagne ont fait à Berlin match nul: 2-2.

Au Martigny-Sports

Dimanche, pendant qu'au Stade, Martigny IIa battait facilement la IIIb pour le championnat de IVme ligue, Martigny I affrontait à Aigle, sur leur terrain des Glariers, les durs «Aiglons».

Jouant avec une ténacité et une volonté de vaincre admirables, la Ire de Martigny a franchi ce cap difficile de son championnat 1936-37 par 3 buts à 2. Son palmarès est le suivant: 6 matches joués, 6 gagnés, 12 points, 20 buts pour, 6 contre, alors que ses suivants immédiats: Chippis I (4 matches, 6 pts), et Montreux II (6 matches, 6 pts), semblent être les plus sérieux adversaires du groupe.

Martigny I opérera à Aigle dans cette formation: Michellod; Sidler, Nicollat; Rouiller I, Spagnoli III, Romagnoli; Dorsaz II, Spagnoli I, Chappot, Moret II, Closuit. Onir.

Feuilleton du Mardi du journal «Le Rhône», 16

LE MARIAGE DE CLÉMENT

par **MARY FLORAN**

Il craignait alors qu'elle eût un peu de jalousie de le voir partir pour suivre sa fiancée, alors qu'elle passait seule son premier hiver, sa fille ne s'étant mariée qu'au printemps dernier, et, très affectueusement, il lui dit:

— J'ai presque un remords de vous laisser seule.

— Que cela ne l'arrête pas, lui répondit-elle, très bonne; si tu l'étais marié, je l'eusse bien été, il faut que je m'y accoutume peu à peu. Pour cette fois, j'ai le projet d'appeler Monique près de moi. Nous nous distrairons ensemble.

— C'est une excellente idée, approuva Clément.

XI

Lorsque le départ des dames d'Urey et celui de Clément fut à peu près fixé, madame de Saint-Prieix écrivit donc à Monique pour le mettre au courant des nouveaux événements et lui demander de venir lui tenir compagnie en l'absence de son fils.

Ce faisant, madame de Saint-Prieix ne songeait pas à elle seule; elle savait que madame d'Augès comptait sur elle pour assurer l'avenir de sa petite-fille: ne pouvant plus penser à elle pour son fils, elle se faisait un devoir d'amitié, presque un cas de conscience, de s'occuper de son mariage.

Monique, au reçu de cette lettre, hésita un peu, — «A quoi bon?» qui, désormais, rêgissait secrètement sa vie, lui vint aux lèvres. Mais sa grand-mère

ne l'entendait pas ainsi. Fondant sur ce séjour parisien les mêmes espérances que madame de Saint-Prieix, par rapport à Monique, elle la pressa de répondre à l'invitation de son excellente amie. Il ne convenait pas, ajouta-t-elle, que la jeune fille ayant été l'an passé chez sa marraine pour son propre plaisir, refusât, cette année, d'y retourner, alors que madame de Saint-Prieix lui demandait le service amical de peupler sa solitude.

Monique se rendit à cette raison, et aussi à cette autre, qu'elle ne dit pas, qu'ayant été chez madame de Saint-Prieix quand Clément était là, elle ne voulait pas repousser l'invitation faite alors qu'il n'y était plus, pour ne pas sembler l'avoir recherché seul.

Le 8 décembre elle partit donc pour Paris.

A la gare, sa marraine l'attendait.

— Figurez-vous que vous allez revoir Clément, lui dit-elle. Le départ de madame d'Urey a été un peu retardé, à cause d'une rechute qui l'a éprouvée, la maine dernière, et c'est demain, seulement, qu'elle met en route. Quant à Clément, il passe encore huit jours à Paris, et n'ira rejoindre sa fiancée que la semaine prochaine. Madame d'Urey a jugé que c'était plus convenable ainsi et, moi-même, j'étais bien aise de garder mon fils encore quelques jours pour achever une affaire financière dont il s'occupe.

Monique ne répondit rien, son cœur fut à la fois torturé et joyeux, elle allait le revoir! Une fois encore elle se trouvait là pour le consoler de l'absence d'une fiancée bien-aimée; pourquoi ce seul triste rôle lui était-il dévolu?

— Clément tient à présenter à mademoiselle d'Urey sa chère petite amie d'enfance, continuait madame de Saint-Prieix, ce soir nous irons chez elle, c'est convenu. Vous ne serez pas trop fatiguée?

— Non, fit Monique, pensant tout bas qu'elle eût bien voulu voir cette épreuve lui être épargnée...

Clément, pour le dernier soir, dînait avenue Montaigne, Monique ne le vit donc pas; c'est seulement chez les d'Urey qu'elle devait le retrouver.

Elle alla s'habiller, et, coquette suprême, que toutes les femmes lui pardonneront, elle choisit sa plus jolie robe, une toilette toute blanche qui lui seyait à merveille, se coiffa plus soigneusement, et s'attarda plus que de coutume devant son miroir.

Comme Clément l'avait justement remarqué quelques mois auparavant, elle gagnait tous les jours; ses traits se fondaient dans une harmonie charmante, ses beaux yeux avaient un regard profond, poignant, même, dans son expression, que les jours de joie ne lui eussent pas donné, et ses avantages naturels rehaussés par une mise intelligente, elle pouvait passer pour une jolie femme.

Lorsqu'elle entra dans le salon de madame d'Urey, Simone, toujours élégante, riait, assise près de son fiancé, sur un canapé; à la vue de la jeune fille, elle eut un mouvement de surprise...

Déjà Clément était près de sa petite amie, l'accueillant avec l'affection à laquelle il l'avait accoutumée, et dont, dans ce moment cruel pour elle, elle lui sut un gré infini.

Après avoir laissé sa mère la présenter à madame d'Urey, il l'amena à son tour près de Simone, disant à celle-ci:

— Mademoiselle Monique de Lapalet, une bien chère petite amie que, j'en suis sûr, vous ne tarderez pas à aimer comme elle le mérite.

— J'y suis toute disposée, répondit gracieusement Simone. Et, habile à plaire, elle se mit, pour Monique, en

frais d'amabilité, ce dont Clément lui fut très reconnaissant.

Monique, un peu timide, lui répondait sans froideur, mais avec sa réserve douce et fière; elle la contemplait avidement, la trouvait très jolie, comprenait que cette beauté eût séduit Clément, et étouffait ses soupirs. La jeune fille lui semblait un peu folle, un peu légère; elle remarqua surtout, avec une secrète indignation, qu'aux mots de tendresse de son fiancé elle répondait avec une coquetterie railleuse, et cela la fit souffrir, elle qui l'eût adoré à genoux, ce Clément! Puis elle se reprocha de mal juger Simone, par une jalousie indigne d'elle, et elle s'interdit d'arrêter sa pensée à ses imperfections.

Clément, entre ces deux femmes qu'il aimait: l'une, avec passion, l'autre, avec une véritable amitié, était pleinement et égoïstement heureux. Il lui semblait que les marques d'affection données à Monique sous les yeux de sa fiancée, étaient le paiement d'une sorte de dette qu'il avait contractée envers sa douce et patiente confidente. Il jouissait délicieusement du charme de ces deux sympathies, si différentes, et réalisant un de ses songes creux des Barres, éprouvait un plaisir infini à entendre parler Monique, de sa belle voix grave, en regardant Simone.

Madame de Saint-Prieix prit congé de bonne heure: il ne fallait pas fatiguer d'avance les voyageurs. Les jeunes filles s'embrassèrent, et madame d'Urey dit à mademoiselle de Lapalet un «au revoir» des plus engageants pour l'avenir.

Pendant que sa mère et Monique, dans le vestibule, mettaient leurs manteaux, Clément s'attardait au salon, faisant ses adieux à sa fiancée; et, lorsque celle-ci vit leurs visiteuses hors de portée de l'entendre, elle lui dit: